

Le 2 mai 1855, le préfet de Haute-Saône écrit au maire de Lavoncourt

Nous vous livrons l'intégralité de la courte lettre qui ne nécessite aucun commentaire complémentaire...

« Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé le 14 avril dernier, une réclamation contre la détermination prise par Monsieur le directeur du dépôt d'étalons de Besançon de retirer de Lavoncourt les deux chevaux qu'il avait consenti à y placer, sur ma demande, pour la saison de la monte en 1855.

Il résulte des renseignements qui m'ont été fournis que les deux chevaux avaient été logés dans une écurie très peu convenable où ils étaient exposés à de graves accidents.

La saillie avait même lieu sur la voie publique, contrairement aux dispositions des règlements de police ce qui produisait le plus fâcheux effet pour la morale.

La commune de Lavoncourt ne peut se plaindre aujourd'hui de la situation qui lui est faite car elle est le résultat de sa résistance à procurer un local réunissant les conditions nécessaires pour l'établissement d'une station d'étalons.

Monsieur le directeur a eu des motifs suffisants pour supprimer la station et il n'est pas possible de la rétablir pour cette année.

Les propriétaires de juments seront donc obligés de les conduire à Arc ou à Champlitte, où se trouvent les deux étalons qui la composaient.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée. »